

Règlement

TRAIL DU BOUDIN - 5EME EDITION

Samedi 07 Novembre 2026

Organisateur :

La cinquième édition du trail du boudin est une course chronométrée ouverte à tous, organisé par l'association du Lignon Football Club.

Parcours et ravitaillement :

Il s'agit d'une course à pied nature en autosuffisance.

Pour cette cinquième édition du Trail du Boudin, l'organisation propose trois parcours tracés sur les communes de Boën-sur-Lignon et Saint-Sixte :

- 10,5km avec environ 450m de dénivelé positif. 1 ravito d'eau.
- 21,5km avec environ 950m de dénivelé positif. 1 ravito d'eau et 2 ravitos solides.
- 30km avec environ 1300m de dénivelé positif. 1 ravito d'eau et 3 ravitos solides.

Les départs et arrivées se feront sur la Place de la Mairie de Boën-sur-Lignon (42130).

Conditions d'inscription :

Ouverture des inscriptions début août, plus d'informations sur nos réseaux sociaux. Inscriptions limitées à 499 coureurs.

Les Cadets nés entre 2010 et 2011 peuvent seulement participer au parcours 10,5km.

Les Juniors nés entre 2008 et 2009 peuvent seulement participer au parcours 10,5km.

Les Espoirs nés entre 2005 et 2007 peuvent participer aux 3 courses.

Les Seniors nés entre 1993 et 2004 peuvent participer aux 3 courses.

Les Masters nés en 1992 et avant peuvent participer aux 3 courses.

Inscription en ligne sur le site logicourse.fr. Possibilité de s'inscrire le jour de la course avec un supplément de 2 euros en fonction des places disponibles.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- **Pour les personnes mineures** de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :
 - D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

- o D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.
Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

(Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication, ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.)

- **Pour les personnes majeures** de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :
 - o D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées.
 - o D'un titre de participation Pass Prévention Santé (ou « PPS »), sous format papier, digital, électronique, numéro unique ou de type QR Code (en fonction du choix de l'organisateur) valide et délivré par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation sont établies également par elle. Pour être valable, le PPS doit avoir été délivré au maximum un (1) an avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Retrait de dossard :

Le retrait des dossards se fera le jour de la course à partir de 7h30 et jusqu'à 15 minutes avant le début de chaque course.

LES 100 PREMIERES INSCRIPTIONS DE CHAQUE COURSE SE VERRONT ATTRIBUER UN LOT COUREUR.

Horaires :

Pour rappel, le départ et l'arrivée de chaque course aura lieu de la Place de la Mairie de Boën-sur-Lignon aux horaires précisées ci-dessous :

- Départ à 10h00 pour le 10,5km.
- Départ à 9h30 pour le 21,5km.
- Départ à 9h00 pour le 30km.

Balisage :

Le balisage sera présenté le jour de l'épreuve.

Circulation :

Tout coureur doit respecter le code rural et le code de la route en tant que piéton. Tout coureur doit respecter la faune et la flore.

Matériel obligatoire :

Un sifflet ou téléphone, alimentation solide et liquide personnelle suffisante selon le parcours, porte dossard ou épingle à nourrice.

Sécurité :

En cas d'accident, les concurrents se doivent secours et entraide :

- Protéger la personne
- Alerter l'organisation auprès du signaleur le plus proche.
- Téléphoner au responsable sécurité de la course : 06-84-25-39-26

En cas d'abandon, le coureur doit obligatoirement prévenir le signaleur le plus proche et lui rendre son dossard. Les concurrents pourront alors être rapatriés par nos soins.

Assurance :

Une garantie responsabilité civile est souscrite par l'organisation par le biais de l'association Lignon Football Club.

Cependant, il est fortement conseillé aux concurrents de souscrire une assurance individuelle accident.

Résultat :

Les remises de récompenses seront données aux alentours de 14h00. Seront récompensés, les trois premiers au scratch masculin et les trois premières au scratch féminin de chaque course.

Les classements seront consultables le soir même après la course sur le site www.logicourse.fr

Repas :

L'organisation propose le repas traditionnel Boënnais à l'arrivée en option (5,5 euros), non inclus dans le prix de l'inscription, à réserver sur www.logicourse.fr. Un repas accompagnateur peut également être réservé sur la plateforme (8,5 euros).

Droit à l'image :

L'inscription donne droit à l'organisation de publier les images prises lors des courses sur ses différents supports.

Modification/Annulation :

En cas de force majeure (intempéries...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter les épreuves en cours ou même d'annuler les épreuves et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation et ses représentants. L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve pour toutes raisons financières ou autres mettant en péril son existence.

Engagement contractuel :

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Renseignements :

L'organisation reste à votre disposition par téléphone (06.51.72.55.25) ou par mail (trailduboudin@gmail.com) pour toutes demandes supplémentaires.